

Chapitre 1

LE PROJET PROFESSIONNEL

LE PROJET PROFESSIONNEL	
Cadre de santé	Question possible dans l'épreuve d'admissibilité. Le projet professionnel est écrit et présenté-argumenté aux jurys à l'oral d'admission (Texte officiel).
IADE	Question possible dans l'épreuve d'admissibilité, sous forme de QROC et de QCM dans les intitulés « législation », « profession ». Le projet professionnel est écrit et présenté-argumenté aux jurys à l'oral d'admission (Texte officiel).
IBODE	Question possible dans l'épreuve d'admissibilité, sous forme de QROC et de QCM dans les intitulés « législation », « profession ».
Puéricultrice	Question très probable des jurys sur ce qui correspond à un projet professionnel (intentions professionnelles ? Pourquoi préparer le diplôme ?...) lors de l'oral d'admission.

1. LES POINTS COMMUNS POUR LES FORMATIONS IADE, CADRE DE SANTÉ, PUÉRICULTRICE, IBODE

1.1 LA RÉFLEXION

Dans les épreuves des concours d'entrée dans une école de spécialisation infirmière, dans un institut de formation des cadres de santé, la présentation d'un projet professionnel ou assimilé est demandée.

LA RÉFLEXION PERSONNELLE

Selon vos aspirations, votre personnalité, votre parcours, votre projet professionnel sera différent. Il est essentiel d'inscrire ce projet dans votre projet de vie global, votre situation actuelle, et ce que vous envisagez à moyen terme, voire à plus long terme.

Un projet professionnel correspond au but que vous vous fixez dans le monde du travail et les moyens, la stratégie que vous mettez en oeuvre pour le réaliser.

Un projet professionnel est un cheminement progressif et parfois complexe.

Il s'agit d'une projection dans l'avenir et d'un changement substantiel, qui s'appuiera sur ce que l'on est, ce que l'on sait et ce que l'on a fait.

Un projet professionnel permet avant tout de faire son propre bilan et de faire le point sur sa vie personnelle et professionnelle. Il sert donc de base à un entretien de motivation, à la rédaction d'un CV mais aussi à préparer des arguments. Il permet de se projeter vers l'avenir et de trouver l'adéquation entre son projet et l'offre de formation des écoles.

Le CV, document essentiel dans sa préparation et dans son expression, constitue le document autour duquel se construit l'entretien. Le CV doit permettre de mettre en valeur les atouts de votre personnalité : valorisation de vos études, de vos projets, de votre motivation et de la pertinence de vos choix.

Le modèle adapté et allégé de votre CV est une initiation à une pratique que vous serez appelé à utiliser tout au long de votre vie professionnelle.

Selon l'Institut National des Sciences Appliquées à Rennes, « construire son projet professionnel est une démarche personnelle qui permet de mettre en adéquation son profil professionnel, ses aspirations ou ambitions, sa connaissance des milieux socioprofessionnels et celle du marché de l'emploi ».

Cf. Annexe 1 : Bilan de compétences et La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE).

Retenir

Un projet professionnel s'inscrit dans la sélection des candidats au concours d'entrée dans une école de spécialisation et dans un institut de formation des cadres de santé.

Le terme de « projet professionnel » ne figure pas systématiquement dans les textes législatifs.

Ce qui peut être demandé dans un texte, ou dans des questions posées par les jurys d'admission, pourra être nommé : « intentions professionnelles ».

Un bilan de compétences et une Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) sont suivis d'un projet professionnel.

La recherche de méthode de travail.

Il existe différentes méthodes de travail pour travailler votre projet professionnel :

- L'institution de formation dans laquelle vous vous inscrivez vous donne peut être des directives à suivre pour élaborer et rédiger votre projet professionnel ;
- Ou vous choisissez vous-même votre méthode de travail.

1.2 LA CONSTRUCTION D'UN PROJET PROFESSIONNEL

PRÉALABLES

Commencez par vérifier en quoi consiste la sélection d'entrée.

Réfléchissez à la méthode de travail que vous allez adopter pour préparer votre projet professionnel.

- Consultez des exemplaires de projets professionnels archivés dans des écoles, instituts de formation, bibliothèques.
- Recherchez de la documentation sur internet.
- Vous bénéficiez peut-être de l'aide suivie d'un formateur.
- Vous avez échoué lors d'une précédente sélection, et vous allez tenir compte de ce que les évaluateurs ont pu vous indiquer, sur les points nécessitant un réajustement.
- Réfléchissez aux motivations qui vous poussent à faire une demande de formation préparant à un diplôme.
- Avez-vous réuni des informations essentielles avant de déposer un dossier de demande d'inscription au concours ?
- Étude des textes officiels décrivant les conditions d'accès au concours et à la formation.
- Avez-vous pris connaissance des textes décrivant ce qui est prévu officiellement pendant la formation préparant au diplôme ciblé ?
- Avez-vous la possibilité d'obtenir des institutions dans lesquels vous avez l'intention de vous inscrire, les projets pédagogiques, les éventuelles consignes spécifiques à chaque institution ?
- Avez-vous réfléchi sur l'investissement que demande une formation ? (investissement financier, organisation de votre vie privée, éloignement de votre domicile-temps important à consacrer à la préparation d'un diplôme ...) ?
- Si vous souhaitez être sélectionné dans un IFCS et que vous n'êtes pas infirmier, assurez-vous que cet institut a bien l'agrément ministériel pour vous accueillir.
- Les IFCS dans lesquels vous pensez vous inscrire vous donnent-ils la possibilité, par exemple, d'avoir accès conjointement au diplôme cadre de santé à un master 1 et lequel ? Un master 2 et lequel ?

Précisez votre situation professionnelle actuelle

Votre statut professionnel actuel :

- C'est ce qui figure sur votre feuille de paye. Ce qui détermine l'évolution de votre carrière...
- Il découle de la structure dans laquelle vous exercez ; ainsi si vous exercez dans un hôpital public, vous ferez partie de la fonction publique et plus particulièrement de la fonction publique hospitalière - dans la fonction publique hospitalière le statut d'infirmière existe, donc sur votre feuille de paye apparaît « infirmière ».
- Et c'est à partir de ce statut qu'évolue votre carrière - vous percevez un salaire d'infirmière, ou ce qui correspond aux autres métiers avec le statut professionnel correspondant.

Votre fonction effective :

- En indiquant s'il existe des textes officiels définissant cette fonction ? Et, éventuellement lesquels ?
- Avec un statut professionnel d'infirmière, vous exercez des fonctions infirmières, mais vous exercez peut-être des fonctions de faisant fonction de cadres de santé.
- Une infirmière avec un statut professionnel d'infirmière pourra exercer des fonctions de cadre formateur en attendant, par exemple, de préparer le diplôme cadre dans un IFCS. Il en est de même avec les autres des 14 métiers.
- Etc.
- Les rôles que vous jouez ; ce sont les façons dont vous exercez vos fonctions, en respectant toujours votre statut et votre fonction identifiés officiellement.

LES ÉTAPES DU PROJETS PROFESSIONNELS

Étape 1

Indique le but que vous recherchez.

À traduire en termes d'objectifs professionnels.

Un objectif se rédige au moyen de d'un verbe.

Étape 2

Indique les moyens disponibles pour tendre vers l'atteinte des objectifs professionnels.

Un moyen se rédige avec un nom commun.

- Analyse de mes acquis et de mes lacunes au moment où je m'inscris au concours d'entrée dans les écoles spécialisés/IFCS en m'appuyant sur le référentiel des compétences professionnelles infirmières.
- Étude des compétences professionnelles attendues d'un infirmier spécialisé/d'un cadre de santé.
- Étude du référentiel de formation d'un infirmier spécialisé/d'un cadre de santé, pour rechercher dans son contenu ce qui peut m'aider à compléter mes acquis, à combler mes lacunes liées au référentiel de compétences infirmières.
- Première ébauche de mon projet de formation utilisable pendant ma formation en écoles spécialisés/IFCS.
- Réussite au concours d'entrée dans les écoles spécialisés ciblée/IFCS, si possible dès cette année.
- Préparation du diplôme ciblé si possible dès l'année qui suit ma réussite au concours d'entrée.

Étape 3

Il est apprécié des jurys de sélection pour l'admission en écoles spécialisés en IFCS, que vous prévoyiez une première élaboration de votre projet personnel de formation pour la préparation du diplôme ciblé.

Étape 4

Préparation d'une présentation, d'une argumentation, de votre projet professionnel, destinées aux jurys de sélection pour l'entrée en IFCS.

Étape 5

Entraînez-vous à exprimer oralement.

Les outils conseillés dans la construction du projet professionnel.

- L'utilisation des compétences professionnelles.
- Le référentiel des compétences professionnelles infirmières est à utiliser pour les 4 préparations du concours d'entrée en école de spécialisation ou en institut de formation des cadres de santé.
- À ce jour, chaque métier/profession, possède ses référentiels d'activités, de compétences professionnelles, de formation.
- Vous en avez besoin pour identifier vos acquis actuels (au moment où vous décidez de vous soumettre aux modalités de et mesurer l'écart entre vos acquis actuels et ceux qui seront indispensables pour développer les compétences attendues d'un IBODE - d'un IADE - d'une puéricultrice - d'un cadre de santé.
- Si vous vous présentez dans un établissement spécialisé, vous devez vérifier les acquis infirmiers dont vous pouvez faire preuve.

- Si vous vous présentez au concours cadre de santé, vous devez vérifier les acquis de la profession/du métier que vous exercez.
- En étudiant les compétences attendues d'un IBODE - d'un IADE - d'un puériculteur, vous pourrez mettre en évidence l'écart entre vos compétences actuelles et les compétences attendues d'un IBODE - d'un IADE - d'un puériculteur, et commencer ainsi à construire votre projet de formation pour la préparation di diplôme d'état ciblé.

1.3 LA RÉDACTION D'UN PROJET PROFESSIONNEL

Vous reprenez tout ce qui figure suite à votre construction.

Vous personnalisez votre écrit.

2. LE CONCOURS D'ENTRÉE EN ÉCOLE D'IADE : PARTICULARITÉS

Reprendre le tableau page 30, puis voir les particularités suivantes.

2.1 LA RÉFLEXION

Cette spécialisation évoque encore très souvent un métier centré sur la « technique », présenté comme l'équivalent d'une profession médicale.

Essayez de ne pas oublier dans les épreuves d'admissibilité et d'admission, que l'IADE est un infirmier donc un professionnel qui dispense des soins infirmiers **dans toutes ses dimensions**.

Vous pouvez vous interroger : Pensez-vous que le projet professionnel à présenter au jury d'admission du concours d'entrée en école d'IADE se rédige de la même façon que le projet professionnel demandé par votre employeur si vous faites une demande de prise en charge financière pour la préparation de votre diplôme de cadre de santé ?

Non Les attentes des employeurs et du jury d'admission du concours d'entrée en école d'IADE sont différentes.

Le jury du concours va rechercher vos capacités à participer positivement à ce qui est proposé pendant la formation IADE - si vous manifestez des capacités à exercer la fonction d'IADE.

Votre employeur recherchera prioritairement « ce qu'il y gagne » à payer votre formation - Que pourrez-vous apporter pour participer à la conduite du projet d'établissement, pour soutenir l'accomplissement des missions de l'établissement, les différents projets en « chantier »... La façon de présenter les 2 types de projet est différente.

2.2 LA LÉGISLATION

ARRÊTÉ DU 23 JUILLET 2012 RELATIF A LA FORMATION CONDUISANT AU DIPLÔME D'ÉTAT D'INFIRMIER ANESTHÉSISTE (Extrait de l'arrêté).